

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 23 mai 2016, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.**

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Étaient également présents :

**1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous. Il y a 0 personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h08.

**2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

**Rés. no  
2016-103**

**2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Rés. no  
2016-104

**3.1 Adoption du procès-verbal de la 4e séance ordinaire de l'année 2016**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 19 mai 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 4e séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

**4. SUIVI DES RÉOLUTIONS**

Rés. no  
2016-105

**4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose fait rapport verbal au conseil sur le suivi et l'exécution des résolutions;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

**5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS**

Rés. no  
2016-106

**5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics**

**CONSIDÉRANT** que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

Rés. no  
2016-107

**5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme**

**CONSIDÉRANT** que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des

conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2016-108**

**5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture**

**CONSIDÉRANT** que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2016-109**

**5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** que Louis-Xavier Côté-Benoit dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2016-110**

**5.5 Rapport du Comité de négociation - pour le renouvellement de la convention collective de travail des travailleurs et travailleuses du Club de Golf de Chute-aux-Outardes**

**CONSIDÉRANT** que Rick Tanguay dépose un rapport écrit au conseil, concernant le Comité de négociation - pour le renouvellement de la convention collective de travail des travailleurs et travailleuses du Club de Golf de Chute-aux-Outardes ;

**CONSIDÉRANT** que la recommandation du comité est à l'effet d'autoriser la signature de la convention collective;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport;
- ii. D'autoriser le maire et le directeur général à signer le projet de convention collective;
- iii. D'autoriser le directeur général à signer une lettre d'entente d'une durée allant jusqu'au 31 décembre 2016, afin de majorer la prime de chef d'équipe à 125\$ par semaine en échange de l'exclusion du titulaire aux

trois primes prévues à la convention collective.

**Rés. no  
2016-111**

**5.6 Rapport de la rencontre de la CDTRPM**

**CONSIDÉRANT** que Yoland Émond dépose un rapport écrit au conseil, concernant la rencontre de la CDTRPM :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no  
2016-112**

**5.7 Rapports mensuel sur le flux de trésorerie**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter le point à la prochaine séance du conseil.

**Rés. no  
2016-113**

**5.8 Rapport du comité des finances**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose au conseil l'état des activités financières de fonctionnement analysé lors de la rencontre du comité des finances tenue 03/05/2016, et couvrant la période allant du 01/01/2016 jusqu'au 31/03/2016;

**CONSIDÉRANT** que ledit rapport montre des revenus totaux de 1 515 802.29\$, des dépenses totales de 466 350.97\$, des conciliations à des fins fiscales totales de (64849.04\$), pour un excédent de 1 114 300.33\$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**6. AFFAIRES REPORTÉES**

**Rés. no  
2016-114**

**6.1 Acceptation de la liste des déboursés**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 18 avril 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 11 mars 2016 et le 14 avril 2016;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil n'ont pas eu

suffisamment de temps pour prendre connaissance de la liste présentée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 118 chèques présentés pour un montant de 173 399.35 \$

**Rés. no  
2016-115**

## **6.2 Mandat en accompagnement d'entreprise**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de Services Conseils Frédéric Leblanc inc dans le dossier cité en exergue;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter ce point lors d'une prochaine séance du conseil.

**Rés. no  
2016-116**

## **6.3 Indexation salariale des employés-cadres**

**CONSIDÉRANT** que les clauses des contrats de travail des employés-cadres concernant les ajustements salariaux prévoient que l'indexation annuelle minimale des taux de salaires des employés-cadres ne peut être inférieure à l'indexation consentie aux employés syndiqués;

**CONSIDÉRANT** le tableau des calculs d'ajustement des taux de salaire des employés-cadres tenant compte des ajustements consentis aux employés syndiqués déposé par le directeur général;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser les taux de salaires calculés ainsi que le versement des ajustements calculés qui en découlent.

## **7. AFFAIRES RÈGLEMENTAIRES**

**Rés. no  
2016-117**

### **7.1 Dossier abri d'auto non conforme - Débosselage Girard**

**CONSIDÉRANT** les actions prises par la Municipalité suite au constat des infractions perpétrées par le propriétaire dans ce dossier et afin d'obtenir le démantèlement du bâtiment dérogatoire;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater Me Gaston Saucier, procureur de la municipalité, afin de prendre connaissance du dossier et de rédiger des recommandations sur les recours possibles afin d'obtenir le démantèlement du bâtiment dérogatoire.

**Rés. no  
2016-118**

### **7.2 Dossier infraction entretien des bâtiments - Resto Pub l'Unique**

**CONSIDÉRANT** les actions prises par la Municipalité suite au constat des infractions perpétrées par le propriétaire dans ce dossier et afin d'obtenir une ordonnance obligeant ce dernier à effectuer les travaux nécessaires à l'observation des règlements municipaux auxquels il contrevient;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater Me Gaston Saucier, procureur de la municipalité, afin de prendre connaissance du dossier et de rédiger des recommandations sur les recours possibles afin d'obtenir une ordonnance obligeant ce dernier à effectuer les travaux nécessaires à l'observation des règlements municipaux auxquels il contrevient;

## **8. AFFAIRES COURANTES**

**Rés. no  
2016-119**

### **8.1 Représentation au gala méritas de la polyvalente Serges-Bouchard**

**CONSIDÉRANT** la bourse à remettre dans le cadre du gala méritas de la polyvalente Serges-Bouchard;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater Mme Sonia Malouin pour représenter la Municipalité de Chute-aux-Outardes au gala et remettre la bourse consentie par la Municipalité.

**Rés. no  
2016-120**

**8.2 Représentation au gala méritas de la polyvalente des Baie**

**CONSIDÉRANT** la bourse à remettre dans le cadre du gala méritas de la polyvalente des Baies;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater M. Christian Malouin pour représenter la Municipalité de Chute-aux-Outardes au gala et remettre la bourse consentie par la Municipalité.

**Rés. no  
2016-121**

**8.3 Autorisation de participation à la vente pour défaut de paiement des taxes**

**CONSIDÉRANT** que la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes se tiendra, à la MRC de Manicouagan, le 16 juin 2016 à compter de 10h;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, 2 dossier(s) ne sont toujours pas réglé(s) par les propriétaires fautifs;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire s'assurer d'un prix de vente minimum pour les immeubles à être vendus;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser M. Rick Tanguay, directeur général de la municipalité de Chute-aux-Outardes, à présenter pour et au nom de cette municipalité, des offres sur les immeubles situés sur le territoire de cette dernière, qui seront vendus lors de la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes qui se tiendra, à la MRC de Manicouagan, le 16 juin 2016.

**Rés. no**

**8.4 Offre d'achat pour cellulaires**

2016-122

**CONSIDÉRANT** les offres d'achat reçues en regard de trois des cellulaires à vendre suite au changement de fournisseurs de service cellulaires;

**CONSIDÉRANT** la résolution du conseil qui fixait le prix minimum de vente pour ces trois appareils, et que les offres reçues sont inférieures aux prix minimums fixés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers D'autoriser la vente des trois appareils aux prix soumis dans les deux offres d'achat reçues.

Rés. no  
2016-123

**8.5 Disposition des meubles endommagés lors du sinistre par eau**

**CONSIDÉRANT** que suite au sinistre survenu au bureau de la municipalité, certains meubles endommagés par l'eau ont été remplacés;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire se départir des meubles endommagés et que dans un souci de développement durable, souhaite les offrir gratuitement aux Organismes Sans But Lucratif présents sur son territoire, afin qu'ils soient réutilisés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers

- i. D'autoriser la cession à titre gratuit des meubles endommagés par l'eau dans le sinistre survenu au bureau de la municipalité.

Rés. no  
2016-124

**8.6 Dossier patinoire extérieure - Financement, élaboration des plans et devis et appels d'offres**

**CONSIDÉRANT** qu'un dossier complet incluant le financement du projet est en cours de préparation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à



l'unanimité des conseillers de reporter le point à une prochaine séance du conseil.

Rés. no  
2016-125

**8.7 Contrat de travail autonome - Gérant du club de golf de Chute-aux-Outardes**

**CONSIDÉRANT** les rencontres d'entrevue réalisées le 23 mars ainsi que le 13 avril 2016, avec M. Martin Gagnon pour le poste de gérant du Club de Golf de Chute-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** l'orientation prise par le conseil lors de la séance de travail du 14 avril 2016 à l'effet d'offrir un contrat de travail à durée déterminée aux conditions convenues;

**CONSIDÉRANT** la rencontre tenue le 20 avril 2016 lors de laquelle la proposition de la municipalité a été annoncée à M. Gagnon afin de conclure un contrat de travail à durée déterminée et au sortir de laquelle M. Gagnon devait communiquer le résultat de sa réflexion sur l'offre faite, au directeur général de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** les communications échangées par la suite entre M. Gagnon et directeur général de la municipalité, menant au bris des négociations le 21 avril 2016;

**CONSIDÉRANT** que suite au bris des négociations, des discussions ont eu lieu entre le conseil municipal et M. Gagnon et que ces discussions ont mené à une possible entente contractuelle;

**CONSIDÉRANT** la rencontre de travail tenu le 25 avril 2016 concernant l'établissement d'un contrat de travail autonome octroyant la gérance du Club de Golf de Chute-aux-Outardes à Monsieur Martin Gagnon à titre de travailleur autonome;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de contrat en ce sens a été rédigé par le directeur général, qui a par la suite rencontré M. Gagnon pour convenir d'un projet final à présenter au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a exprimé ses réserves au conseil municipal tant au statut de travailleur autonome de M. Gagnon au regard des critères établis par Revenu Québec;

**CONSIDÉRANT** que suite aux réserves émises par le directeur général, le conseil lui a demandé de faire une recherche plus approfondie auprès d'un avocat;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des

conseillers :

- i. D'autoriser la signature du contrat de travail autonome octroyant la gérance du Club de Golf de Chute-aux-Outardes à M. Martin Gagnon, aux conditions contenues dans le projet présenté au conseil.

**Rés. no  
2016-126**

**8.8 Demande syndicale pour l'horaire d'été**

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu une demande des employés du département des travaux publics, afin d'autoriser un horaire modifié pour la saison estivale;

**CONSIDÉRANT** que l'horaire proposé est du lundi au jeudi, de 7h à 16h avec une pause de 30 minutes pour le dîner et le vendredi de 7h à 12h;

**CONSIDÉRANT** que suite aux discussions, le directeur général a manifesté une préoccupation à l'égard de la disponibilité des employés à répondre à une urgence le vendredi après-midi;

**CONSIDÉRANT** que pour répondre à cette préoccupation, la municipalité exige qu'un opérateur et un journalier soient disponibles pour les urgences, les vendredis de 12h à 16h et ce pendant toute la période d'horaire d'été;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'horaire d'été proposé, à condition que chaque vendredi, un opérateur et un journalier se rendent disponibles pour répondre aux appels d'urgence, entre 12h et 16h, à défaut de quoi le directeur général est autorisé à suspendre l'horaire d'été;
- ii. Que l'horaire modifié prenne effet le dimanche 26 juin 2016 pour se terminer le samedi 3 septembre 2016, à l'exception de la semaine précédant la Saint-Jean-Baptiste où l'horaire régulier s'appliquera.

**Rés. no  
2016-127**

**8.9 Approbation de la grille tarifaire du golf**

**CONSIDÉRANT** le projet de grille tarifaire transmise aux membres du conseil municipal par courrier électronique en date du 17 mai 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à

l'unanimité des conseillers

- i. D'adopter la grille proposée comme étant les tarifs en vigueur pour la saison 2016 du Club de Golf de Chute-aux-Outardes.

**Rés. no  
2016-128**

**8.10 Demande d'aide financière pour le salon des ressources 2016**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier par l'école Richard de Chute-aux-Outardes pour la tenue de son 16e salon des ressources;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par M. Gilles Perron, appuyé par M. Éric Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer au prix de présence en défrayant le coût de deux inscriptions scolaire et en offrant une inscription gratuite à une activité récréative ou culturelle offerte par la municipalité.

**Rés. no  
2016-129**

**8.11 Autorisation de participation 17e conférence annuelle du loisir municipal**

**CONSIDÉRANT** que Manon Finn a manifesté son intérêt à participer 17e conférence annuelle du loisir municipal, qui se tiendra Rivière-du-Loup du 5 octobre 2016 au 7 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT** que les frais d'inscription sont de 465.64 \$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Manon Finn à s'inscrire 17e conférence annuelle du loisir municipal, aux frais de la municipalité.
- ii. Que les frais de déplacement et de séjour prévus au règlement 337-2008 lui seront remboursés dans le cadre de cet évènement.

**Rés. no  
2016-130**

**8.12 Nomination d'un membre du conseil au comité de travail de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable**

**CONSIDÉRANT** que l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable prévoit la formation d'un comité de travail formé d'un membre du conseil municipal, du directeur général ainsi que de l'inspecteur municipal de chacune des municipalités parties à l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer monsieur Éric Desbiens comme membre du conseil municipal sur le comité de travail prévu à l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable.

**Rés. no  
2016-131**

#### **8.13 Acceptation de la liste des déboursés**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 19 mai 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 15 avril 2016 et le 19 mai 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 139 chèques présentés pour un montant de 320 820.02 \$.

#### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

**Rés. no  
2016-132**

##### **9.1 Nouveaux contrôles de niveau dans le poste de pompage des eaux sanitaires**

**CONSIDÉRANT** que le système de contrôle au mercure du poste de pompage des eaux sanitaires s'est brisé et a été réparé de façon temporaire;

**CONSIDÉRANT** que le système de contrôle actuel n'est plus disponible et qu'il nous est impossible de nous procurer des pièces de rechange;

**CONSIDÉRANT** que Gaétan Bolduc et Associés Inc. nous a fourni une offre de service pour changer les composantes de régulation de niveau d'eau s'élevant à 18 995\$ taxes en sus.

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un contrat d'un montant inférieur à 25 000\$ et qu'il peut par conséquent être conclu

de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Gaétan Bolduc et Associés Inc, aux conditions émises dans son offre de service datée du 29 avril 2016;
- ii. De financer cette dépense au fonds de roulement de la municipalité pour un terme de 10 ans.

**Rés. no  
2016-133**

### **9.2 Ajout d'un luminaire de rue - Rue Desbiens**

**CONSIDÉRANT** le manque d'éclairage sur le tronçon de la rue Desbiens menant à la rue Labbé;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a présence d'un parc de jeux pour enfant à proximité et que la sécurité de ceux-ci pourrait être augmentée;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Boréal Électrique, s'élevant à 8 868.70\$, taxes en sus ;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un contrat d'une valeur inférieur à 25 000\$ et peut par conséquent être conclu de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Boréal Électrique aux conditions émises dans son offre de services datée du 5 mai 2016;
- ii. De financer la dépense à même le budget d'opération de la Municipalité alloué à l'éclairage des rues.

**Rés. no  
2016-134**

### **9.3 Achat d'un tracteur à gazon**

**CONSIDÉRANT** que le tracteur à gazon consacré à l'entretien des espaces verts est brisé et nécessite un remplacement;

**CONSIDÉRANT** que l'inspecteur municipal a déposé au conseil municipal des estimations de prix pour l'achat d'un nouveau tracteur;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un contrat d'une valeur inférieur à 25 000\$ et peut par conséquent être conclu du gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser un budget de 2500\$ taxes en sus pour l'acquisition d'un nouveau tracteur à pelouse;
- ii. De financer cette dépense au fonds de roulement de la municipalité pour un terme de 10 ans.

**Rés. no  
2016-135**

**9.4 Remplacement de la chaudière à eau chaude - Système de chauffage CCJ**

**CONSIDÉRANT** qu'un bris du système de contrôle de la fournaise électrique du CCJ nécessite le remplacement de celle-ci étant donné que les pièces de rechange ne sont plus disponibles;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services soumise par Plomberie et Chauffage O-Max Inc pour le remplacement de la fournaise électrique et de la pompe de circulation, d'un montant de 14 245\$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un contrat d'une valeur inférieure à 25 000\$ et peut par conséquent être conclu de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Plomberie et Chauffage O-Max Inc au montant soumis dans son offre de services datée du 10 mai 2016;
- ii. De financer cette dépense au fonds de roulement de la municipalité pour un terme de 10 ans.

**Rés. no  
2016-136**

**9.5 Demande d'appui - Campagne en faveur de l'emballage neutre des produits du tabac**

**CONSIDÉRANT** que le modèle de résolution joint à la demande d'appui est illisible;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens,

appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter le point à la prochaine séance du conseil.

**Rés. no  
2016-137**

**9.6 Circuit de découverte des meilleurs sites de plein air sur la Route des Baleines**

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçu de Tourisme Côte-Nord Manicouagan concernant le projet de création d'un circuit de découverte des meilleurs sites de plein air sur la Route des Baleines;

**CONSIDÉRANT** que les deux sites retenus par Tourisme Côte-Nord Manicouagan dans notre village seraient le sentier des renards ainsi que le sentier de la centrale Outardes 1;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'intégration de ces deux sites à l'intérieur du projet de création d'un circuit de découverte des meilleurs sites de plein air sur la Route des Baleines;
- ii. De financer la contribution municipale de 1500\$ à même le budget d'opération alloué au tourisme.

**Rés. no  
2016-138**

**9.7 Formation du comité de travail – Sélection des candidats au poste de préposé aux espaces verts**

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de travail doit être formé afin de produire des recommandations au conseil sur cette question;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le comité soit formé des personnes suivantes :

M. Yoland Émond  
M. Pierre Langlois  
M. Gilles Perron  
M. Éric Desbiens

**Rés. no  
2016-139**

**9.8 Formation du comité de travail – Sélection des candidats au poste de préposé à la boutique**

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de travail doit être formé afin de produire des recommandations au conseil sur cette question;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le comité soit formé des personnes suivantes :

M. Yoland Émond  
M. Pierre Langlois  
M. Gilles Perron  
M. Éric Desbiens

Rés. no  
2016-140

**9.9 Diminution des heures d'ouverture du bureau de poste de Chute-aux-Outardes**

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue de Poste Canada nous indiquant son intention de diminuer les heures d'ouverture du bureau de poste de Chute-aux-Outardes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De manifester notre désaccord avec cette décision, en écrivant une lettre argumentaire à Poste Canada et en y joignant la présente résolution.

**9.10 Relocalisation de l'espace de travail de la trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT** la décision prise par le directeur général, suite à la réintégration des bureaux de la municipalité, de relocaliser le bureau de la trésorière adjointe dans l'espace anciennement occupée par la salle de réunion;

**CONSIDÉRANT** le document déposé par le directeur général montrant la balance des arguments en faveur et des arguments en défaveur d'une telle relocalisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin :

- i. D'entériner la décision du directeur général de relocaliser le bureau de la trésorière adjointe;

Monsieur le président appelle le vote sur la proposition. 3 membres sont pour et 3 sont contre. Le président s'abstient



de voter.

Comme il a égalité des voix, la proposition est donc rejetée.

**10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR**

**10.1 AGA de Tourisme Côte-Nord:**  
Le 6 juin 2016 à 13h00, à Baie-Comeau.

**Rés. no  
2016-141**

**11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no  
2016-142**

**12. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 21h10.

Yoland Émond,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.